80e ANNEE. — N° 147. DIMANCHE 15 DECEMBRE 1940.

30 c. **Journal du Lot** 30 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	18 fr. 50	28 fr.	45 fr.
Autres départements	20 fr.	30 fr.	48 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....		1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....		2 fr. 25
RÉCLAMES 3e page	(— de —).....	3 fr. 50
» 2e page	(— de —).....	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

BIBLIOTHÈQUE DE CAHORS

La seule réponse à la seule question

Ne sursautez pas ! Il n'y a aucun paradoxe ni aucun scandale à dire que la vérité est plus difficile à faire croire que le mensonge. Elle est sans attrait pour le public ; elle est rarement séduisante, souvent rébarbative et désagréable. Le peuple se laisse plus aisément conduire par le mensonge, qui le mène aux abîmes, mais suivant des chemins fleuris et charmants.

Pour une bonne part l'histoire du monde et les malheurs de l'humanité ne s'expliquent pas autrement. Là est le grand secret des succès remportés par de mauvaises causes. Combien de fois, au cours des âges, des prophètes menteurs ont-ils embauché les masses derrière des illusions et des chimères, dont ont avait beaucoup de peine ensuite à les déprendre pour les ramener sur les chemins raboteux des réalités qui n'exaltent point leurs imaginations tandis qu'ils blessent leurs pieds et meutrissent leur chair.

***

Si rude que soit le devoir, il faut pourtant l'accomplir. Il est difficile à faire, il n'est pas difficile à connaître. Il consiste à sauvegarder l'unité nationale dans ce qui nous reste de France, à nous garder des disputes et des factions qui nous feraient plus de mal encore que nous en a fait l'ennemi parce qu'elles achèveraient le dépècement, le morcellement de la Patrie et lui ôteraient tout moyen de survivre, tout espoir de revivre !

Dans l'immense et noir chaos du monde, vous pouvez réfléchir sur notre sort, il est commandé par la nécessité de nous grouper, de nous unir, de nous serrer autour de Pétain, de l'aider par le seul moyen que nous ayons : en le suivant dans les voies qu'il a décidé de prendre.

Nous n'avons pas à choisir. Pétain a choisi pour nous. Il a pris sur lui toute la responsabilité de ce choix décisif fait en pleine connaissance de cause. Il a dit : « C'est moi seul que l'Histoire jugera ! »

— Mais, protestez-vous, notre liberté de jugement, à nous ?

— Je pourrais me borner à vous répondre qu'il n'y a pas de liberté dans la mort, dans le néant, et que l'échec de Pétain ne signifierait rien de moins pour la France que son anéantissement. Mais je veux entrer dans votre objection et, alors, je vous demande : ce droit de juger par vous-mêmes, ce droit de juger, dont vous êtes si fier, alors qu'il n'y a pas de quoi, bon Dieu, quand on pense à l'usage que vous en avez fait, oui, ce droit de juger sur quoi le baserez-vous ?... Sur votre ignorance ? Car, comme moi, vous ne savez rien ! Rien des conditions, des moyens, des circonstances, des hommes ni des choses. Rien de ce qu'il est pourtant indispensable de savoir quand on veut se faire une opinion qui ait quelque chance de ne pas être absurde !

Or, on ne peut rien vous dire, comprenez-vous çà ? Parce que c'est impossible ! Nous ne sommes plus au temps des bavardages parlementaires, où d'ailleurs on ne vous faisait savoir que des mensonges, aliments empoisonnés des discussions de carrefour. Nous ne sommes plus à ce temps où le peuple était censé tout savoir et où, en réalité, tout se passait en intrigues cachées et en secrètes combinaisons.

Alors quoi ?... Des vœux, des souhaits ? Qui peut vous empêcher d'en former ? Seulement on ne fait pas de la politique avec des vœux. Les accords, les traités se discutent sur des faits. — Vous voulez garder des espérances ? Qui peut vous l'interdire ? Seulement, je vous dis qu'il n'y a de sûr que ce que nous pouvons attendre de nous-mêmes. Le mal ou le bien, c'est nous qui le ferons.

***

Tout ce qui nous reste de chances est dans la force de notre Etat. Pour les augmenter fortifions-le ! Rappelons-nous, Français, que ce qui a succombé dans cette guerre c'est beaucoup moins une armée qu'un régime, un régime vermoulu, branlant, pourri qui ne tenait debout que par habitude et que le premier choc a jeté par terre. Notre défaite a été beaucoup moins militaire que politique. Notre infériorité dans la guerre procédait d'une infériorité capitale, celle de l'organe central qui menait les affaires de la France. Où était le cerveau qui pensait, qui prévoyait, qui organisait ? Il n'y en avait pas. Ce magnifique peuple français, un des plus cultivés et des plus intelligents du monde, souffrait de cette infirmité monstrueuse d'être sans direction, sans moteur, sans tête !

Le mal était là et c'est là que doit être appliqué le remède.

***

Aujourd'hui que nous avons un Etat organisé, la sagesse, la raison, l'expérience, l'intérêt public nous commandent de nous en remettre à ceux qui savent, qui sont seuls placés pour savoir et par conséquent pour décider. Si nous ne faisons pas cela, nous travaillerons à la ruine de la dernière chance qui nous reste, à la destruction de l'unité française, au démembrement final de la Patrie.

On pose toujours mal la question quand on dit : je suis pour cette politique ou je suis contre celle-là ! C'est pour la France que nous devons être. Et cela étant bien entendu, vous pouvez y réfléchir, il n'y a pas d'autre moyen de bien servir cette cause que d'être pour Pétain, avec Pétain, de croire ce qu'il fait et de le faire avec lui !

Emile LAPORTE.

SECOURS NATIONAL

Pour être heureux

Faites du bonheur !

INFORMATIONS

Le duc de Windsor serait chargé d'une mission officielle auprès de M. Roosevelt

L'Agence Reuter publie cette dépêche de Miami : Le capitaine Drury, aide de camp du duc de Windsor, a annoncé ce matin à la presse que le duc de Windsor quittera Miami aujourd'hui, à 13 h. 30 (G.M.T.), à bord d'un avion de la marine américaine, pour une destination qu'il est encore impossible de révéler, pour effectuer une importante mission officielle.

Selon certains milieux informés, le duc de Windsor se rendrait auprès du président Roosevelt, qui est actuellement à bord du croiseur *Tuscaloosa*, dans les eaux des îles Bahamas, dont le duc de Windsor est gouverneur général.

Cette rumeur ne peut cependant pas être confirmée officiellement.

Le capitaine Drury a déclaré à la presse qu'il regrette de ne pouvoir donner des détails sur la destination du duc de Windsor ou sur le but de cette mission, en raison d'une demande expresse du département d'Etat américain.

Le capitaine Drury a ajouté que le duc sera de retour prochainement à Miami, où la duchesse de Windsor restera à l'hôpital, en attendant son retour.

Le capitaine Drury accompagnera le duc dans ce voyage.

L'aide des Etats-Unis aux régions occupées

Malgré le refus du gouvernement anglais de lever le blocus pour laisser passer des vivres destinés aux populations civiles des territoires occupés, le département d'Etat continue à chercher le moyen d'envoyer à ces populations une aide qui ne puisse servir à des fins militaires.

C'est ce qu'a souligné, au cours d'une conférence de presse, M. Cordell Hull, en rappelant que les considérations humanitaires demeuraient dans la ligne de la politique américaine et en soulignant qu'il examinerait avec sympathie les propositions qui pourraient lui être soumises.

Dans l'enseignement primaire

Le *J.O.* promulgue une loi relative au recrutement des maîtres de l'enseignement primaire.

Le texte stipule que les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses de l'enseignement primaire public sont recrutés par un concours annuel.

Les élèves reçus à ce concours entrent dans la classe de seconde des lycées et collèges, en qualité de boursiers complets et poursuivent leurs études secondaires en cette qualité jusqu'aux baccalauréats de première et deuxième partie.

Pour devenir propriétaires en France !...

Le « Journal Officiel » publie une loi rendant obligatoire une autorisation préfectorale pour un certain nombre d'opérations immobilières.

En conséquence, la vente, la donation de propriétés et certaines autres opérations immobilières sont désormais soumises à l'autorisation préfectorale.

Sont exemptés de cette application les partages d'ascendants, les donations entre époux, les donations en ligne directe ou entre frères et sœurs. Y sont soumis, par contre, outre les autres donations, la vente de propriétés ou d'usufruits, la constitution de servitudes, l'apport aux sociétés, la constitution d'hypothèques ou d'antichrèses.

Et tous les actes constatant la réalisation d'une de ces opérations ayant acquis date certaine entre le 1er juillet 1940 et le 12 décembre, devront être déclarés à la Préfecture dans le délai d'un mois.

Les richesses des musées grecs à l'abri

Les richesses des musées grecs ont pris le chemin des souterrains pour se protéger des bombardements.

C'est ainsi que toutes les antiquités du musée d'Athènes, du musée de Delphes, le fameux Hermes d'Olympie et quantité d'autres trésors ont été transportés en lieu sûr, en attendant que des jours plus calmes ramènent les visiteurs.

En Cochinchine

Les informations de provenance étrangère ont fait état ces jours derniers de troubles graves qui se seraient produits en Indochine française et qui auraient plus particulièrement affecté la Cochinchine et l'Annam.

En ce qui concerne cette dernière province, il est possible d'affirmer que le plus grand calme n'a jamais cessé d'y régner.

En Cochinchine, par contre, s'il est vrai qu'à la fin de novembre des éléments communistes, depuis longtemps travaillés par la propagande, se sont livrés à certains excès, ceux-ci ont été considérablement exagérés.

Les raids contre l'Angleterre

Un communiqué anglais annonce que l'attaque du 12 décembre, sur Birmingham, la première depuis une semaine, a été très sévère. Six églises, onze écoles et deux cinémas se trouvent parmi les édifices atteints et on signale des dégâts considérables à des maisons d'habitation dans de nombreux districts. On déplore quelques morts et des blessés, mais étant donné l'importance des effectifs qui participaient à l'attaque, le nombre des victimes n'est pas considéré comme élevé.

Entre la Hongrie et la Yougoslavie

Le D.N.B. annonce de Belgrade que le pacte de consultation et d'amitié entre la Yougoslavie et la Hongrie a été signé au ministère des Affaires étrangères.

Une déclaration du ministre Gœbbels

D'après le correspondant de la « Stampa », à Berlin, le ministre Gœbbels aurait fait, au cours de son discours adressé aux journalistes étrangers établis à Paris et qui ont visité l'Allemagne, la déclaration suivante, au sujet des revendications coloniales de l'Allemagne :

« L'Allemagne rentrera en possession de ses anciennes colonies et il est possible qu'elle cherche à les arrondir pour former un empire homogène. Une redistribution de caractère général, susceptible d'intéresser les pays non impliqués dans le conflit actuel, semble toutefois improbable. »

Un ingénieur chilien a découvert un explosif d'une énorme puissance

Le D.N.B. publie cette dépêche de Santiago-du-Chili :

On apprend que l'ingénieur chilien, M. Basilio Garib, vient de découvrir une matière particulièrement explosive. Au cours d'une expérience, un bloc de granit de 50 tonnes a été brisé en morceaux par 50 grammes seulement de cette nouvelle matière explosive, dite « garibite ».

L'inventeur a déclaré à la presse que le gouvernement chilien serait disposé à installer une grande usine pour la production de cette matière explosive. La fabrication est bon marché, étant donné que le Chili dispose de toutes les matières premières entrant dans la composition de cet explosif.

EN PEU DE MOTS...

— Deux tremblements de terre locaux ont été ressentis en Suisse. L'épicentre du séisme se trouve à environ 55 km. de Zurich.

— Dans les Alpes, depuis plusieurs jours, la neige tombe en abondance, causant des retards importants dans la circulation des trains, dont certains sont arrêtés. L'épaisseur de la couche de neige atteint 6 mètres.

— La Croix-Rouge américaine a décidé d'envoyer 500.000 dollars en espèces, médicaments, vivres, etc., à la Grèce.

— Afin d'assurer la formation des chefs de la jeunesse, deux écoles nationales de cadres, l'une réservée aux jeunes gens, l'autre aux jeunes filles, sont créées.

— On annonce qu'un cyclone a dévasté les Philippines. On compte 81 morts.

— Le ministre de Bulgarie, M. Kiroff, est arrivé à Ankara. Il serait porteur d'une proposition turque tendant à la conclusion d'un pacte d'assistance mutuelle bulgaro-turc.

Nos Echos

Au Ministre

Il doit un peu dépendre de vous, Monsieur le Ministre, que l'on en revienne en France à parler, autant que possible, en Français ! L'exigence ne peut pas paraître exorbitante avec les pouvoirs dont vous disposez

Pour commencer,

un premier nettoyage serait relativement facile puisqu'il consisterait à donner l'ordre à vos censeurs de rayer des comptes rendus sportifs tous les termes étrangers qui leur communiquent un si bel aspect de charabia international.

L'autre jour je lisais dans le *Journal du Lot*, qu'il m'arrive de parcourir, le récit d'une rencontre — je ne dis pas d'un « match » — de partie de ballon — je ne dis pas de « foot-ball » —. Or, une phrase, entre autres, commençait ainsi : « Quand on commença le second *times*... » Il y avait bien « times », je vous assure. Et le mot n'était pas en italique ! Il était écrit comme les autres mots de la phrase, comme s'il était chez lui et parfaitement à sa place au milieu des mots français !

Eh ! bien, je vous demande un peu, Monsieur le Ministre, si cela devrait être permis? Est-ce que le rédacteur se serait déshonoré S'il avait écrit tout simplement : « Quand commença le second temps? » De même, est-ce que cela ne vous donne pas mal aux dents quand vous entendez parler des « supporters » d'une équipe ?

Chacun de ces termes doit avoir un équivalent français. Faites-en faire un lexique, et imposez-en l'usage « sous peine de sanctions immédiates ».

Ce faisant, vous aurez bien défendu notre langue française,

Solidarité nationale.

J'écoutais l'autre soir, à la réunion du « Secours National », le capitaine Alric raconter la tristesse des prisonniers, évoquer devant un public ému jusqu'aux larmes la monotonie de leur existence et leur anxiété sur le sort des parents qui sont loin d'eux, quelque part, ils ne savent pas où !

Et je vis avec satisfaction combien il fut applaudi par les cadurciens qui l'écoutaient quand il leur dit : « Vous êtes privilégiés à un point que vous ne soupçonnez pas ! » on sentit passer à ce moment-là un grand courant d'amitié française sur tout ce vaste public qui communiait de cœur avec des malheurs qu'il devine sans avoir — heureusement — à les éprouver.

Puis, le conférencier eut bien raison aussi d'insister sur la reconnaissance qu'il faut vouer à ces braves populations de l'Est et du Nord, toujours les premières victimes de la guerre, et qui, plus durement rationnées encore que nous, se privent volontairement du nécessaire pour venir en aide aux prisonniers et leur apporter tout ce qu'elles peuvent de secours matériel et de réconfort moral.

Ce sont choses qu'il faut dire — et particulièremet à quelques-uns qui seraient tentés de trop se plaindre — pour contribuer à créer d'un bout à l'autre du territoire ce profond sentiment de solidarité nationale qui doit se manifester surtout dans le malheur !

Chronique du Lot

RÉGIONALISME

Languedoc ou Guienne ?

On ne peut préjuger à l'heure actuelle du cadre dans lequel sont destinées à se mouvoir les nouvelles Provinces telles que le Gouvernement de l'Etat Français entend les tailler. Il semble toutefois ressortir, de quelques paroles prononcées par le Maréchal, que la Province devra pouvoir se suffire à elle-même ; le souci des contingences économiques primant toutes autres considérations pourtant légitimes.

A quelle Métropole Provinciale se rattachera le Quercy ; sera-t-il d'appartenance Languedocienne avec Toulouse ou mis dans l'orbe de Guienne avec Bordeaux ?

Le pays Quercynois n'apparaît pas assimilable à une expression géographique complète. Région de pénéplaine, il se soude difficilement par gradins au Nord et à l'Est au Plateau Central mais son attirance naturelle s'oriente beaucoup plus à l'Ouest et au Sud vers les grandes vallées Atlantiques ou Languedociennes. En période de vie économique intense, les besoins des populations se tournent toujours dans la direction des voies largement ouvertes aux échanges, par conséquent dans celle des plaines : « Sites de Labeur ».

Le Massif Central — à beaucoup plus juste titre expression géographique complète — tient lieu, comme toutes les îles aériennes, de « Site de Refuge », asile des faibles. Les orées de son Plateau, véritable toit de la France, sont frangées de « Sites de Guerre », depuis la Gergovia de Vercingétorix jusqu'au Riom de 1940, mais son épine dorsale se dresse en barrière infranchissable aux envahisseurs du sol national, critère du « Site de Refuge ».

Ce dernier convient en période d'hostilités ; économiquement, il est loin de constituer un grenier d'abondance. Pour vivre l'homme ne doit pas monter, il faut descendre ; les culminences servent de pôle négatif, tandis que la plaine est un pôle positif.

Assis entre montagne et plaines, le Quercy cherche audience vers ces dernières. Sur ses confins de l'ubac, dans les Marches de la Corrèze Limousine, il existe un gros bourg du nom de Beaulieu, ayant vu naître, à la fin du XVIIIe siècle, celui qui devait devenir, sous le règne de Louis-Philippe, le Lieutenant Général Baron Marbot. Celui-ci, dans les liminaires de ses « Mémoires », narre son enfance et se revendique Quercynois. N'est-ce pas là un signe que la montagne repousse et que la pénéplaine, transition naturelle entre les cimes altitudinales et la vallée aux faibles ondulations, attire ? Au levant, les communes de l'Aveyron, sises sur la rive gauche du Lot, au droit de la rivière entre Capdenac et Cajarc ne sont-elles pas — autre preuve — économiquement et géographiquement Quercynoises ?

Aucun doute n'est permis, le Quercy se rattache au Ponant. La marche vers l'Ouest

'est

une inéluctable nécessité

poussant vers les « espaces » vitaux.

l'éternelle histoire des migrations raciales humaines.

Il ne s'agit plus, bien entendu, à cette heure, d'émigration des corps, mais d'une aimantation morale provoquée par les besoins matériels non pas strictement du côté d'un point cardinal fixe, mais orientée vers des sources de vie. Ceci fait que la Province Française se suffisant à elle-même s'apparente à la Région Economique, traduction concrète de l'expression abstraite « d'espace vital ». Le Quercy demande ses complémentaires. Producteur de truffes, de tabac, de vin, de fruits, son économie politique dirigée doit rechercher les cultures vivrières qu'il ne possède pas en pléthore. S'il a de tout un peu dans cet ordre d'idées, sans aller jusqu'à dire — sorte de boutade — qu'il est un pays d'échantillons, il ne possède pas de tout assez pour pouvoir demeurer en état d'isolement.

Tarn-et-Garonne, Lot-et-Garonne, Moissac, Montauban, Toulouse producteurs de denrées adjuvantes, paraissent habilités à intégrer le Quercy, tandis que Périgord et Gironde, où la terre fournit des récoltes quasi analogues aux siennes, ne semblent pas appelées à l'attirer dans leur influence.

Offre et demande, concurrence d'échanges harmonisés dans le cadre Provincial sont des Lois économiques ne pouvant être transgressées sans péril pour l'existence même des ressortissants. Elargissant, comme il se doit, l'application du cas particulier au général, il est clair que des liens d'interdépendance devront exister entre les diverses Provinces, sous peine de voir se rétablir des frontières douanières intérieures, des zones de démarcation infranchisables à des denrées autochtones. Du point de vue économique dans une France nouvelle et entièrement libérée il ne peut pas être question de cloisons étanches ; tous les échanges doivent se faire aussi libres que la Nation entière.

SAGOT-LESAGE.

Les trains de Noël

La S.N.C.F. communique que, pour les fêtes de Noël, les trains ne pourront pas être dédoublés, en raison des économies de charbon indispensables.

Vente au-dessus de la taxe

Pour vente d'oies au-dessus de la taxe, sur le marché de Cahors, contravention a été dressée à M. Laytou, propriétaire à Tournon-d'Agenais.

CAHORS

UN NOUVEAU PORTAIL A LA PREFECTURE

« L'un le trouvait trop grand et l'autre trop petit ».
LAFONTAINE (*La Maison de Socrate*).

Le quartier de la Place du Marché de Cahors, si vivant et animé, dès les heures matinales, vient d'être, nous ne disons pas bouleversé — ô non ! quoi qu'en disent certaines âmes qu'effrayent les innovations hardies — mais singulièrement modifié, quand même, dans son aspect habituel.

L'édification d'un nouveau portail à l'entrée de la Cour d'Honneur de la Préfecture y a suffi.

Ce portail, qui figura en première place comme type accompli d'un chef-d'œuvre de fer forgé à l'Exposition de 1937, nous vint tout droit de Paris, un matin de septembre 1938, en don de l'Etat, obtenu par M. de Monzie.

Pour permettre de loger les deux grands vantaux de cette porte monumentale et assurer la stabilité d'une masse ne pesant pas moins de 4.000 kilos, il fallut élargir l'entrée et reconstruire deux pilastres destinés à supporter les battants accrochés à de robustes gonds.

Ce travail délicat de savant équilibre d'abord et de raccordement ensuite aux fins de ne pas détruire l'harmonie de la façade, dans ce que l'on voudra bien appeler « son style » ? fut exécuté sur les plans de l'Architecte Départemental, M. Ducrot.

En dépit des pronostics les plus pessimistes des « connaisseurs » dont certains préconisaient le roulement à billes ou la manœuvre sur rails, alors que d'autres parlaient de treuil, de machine électrique, etc., l'on put voir cependant dès la mise en place *et sans retouche*, les deux portants se mouvoir par une simple poussée, une légère pression permise à un enfant et virer doucement au grand ébahissement desdits « connaisseurs » qui n'en revenaient pas. Celà sous l'œil amusé de l'Architecte, pas plus fier que ça du reste d'un jeu d'enfant pour un diplômé des Beaux-Arts.

Il est possible que le changement opéré dans l'aspect de ce lieu suscite de nouvelles critiques qui ne seraient pas d'ordre technique, mais se prévaudraient de considérations esthétiques à prétentions artistiques, voire même archéologiques, basées sur le voisinage de la Cathédrale.

Nous manquons de place ici pour nous perdre dans toutes ces considérations sur lesquelles nous reviendrons un jour.

Cependant la valeur de l'œuvre elle-même s'est imposée. Elle a fait taire les critiques et la grande majorité déclare le portail très beau.

Il serait déplorable vraiment qu'il en fût autrement, car c'est bel et bien une des œuvres les mieux venues de Raymond Subes, le plus grand ferronier d'art de notre époque ! Ce n'est pas parce qu'il est notre compatriote qu'on doit le méconnaître !

M. Raymond Subes est Quercynois, originaire de Martel. Il est célèbre partout, pourquoi n'aurait-il pas une de ses œuvres à Cahors, lui dont l'atelier a magnifiquement orné de somptueuses demeures, des grands magasins parisiens, le Ministère de la Marine et jusqu'à nos grands paquebots : l'*Ile de France, le Pasteur* et *le Normandie*, qui vont faire admirer la ferronnerie française dans toutes les parties du monde ?

Il fignola aussi dans le fer forgé, comme dans une matière souple, de délicates arabesques, lorsqu'il cisela la poignée de l'Epée d'Académicien de Pierre Benoit.

Cahors peut s'enorgueillir de posséder en plein centre de la ville cette grille qui rappelle, par ses entrelacs, dans une synthèse moderne, les sculptures des chapitaux de nos églises romanes, comme on peut le voir, tout près, et presque en face, un peu plus bas, au Portail Nord de la Cathédrale.

Et puis, allez-y voir, çà en vaut la peine. Nous reparlerons plus à loisir de ce portail monumental, triomphe de l'assouplissement de la matière dure où s'affirme la superbe maîtrise — il nous plaît de le redire — du plus grand ferronnier d'art de notre temps, Raymond Subes, notre compatriote en Quercy.

Jean BOUZERAND.

COUR D'ASSISES DU LOT

Lundi 16 décembre s'ouvrira, à Cahors, la quatrième session des Assises du Lot, sous la présidence de M. Méric, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

Une seule affaire est inscrite au rôle de cette session. L'inculpé est un nommé Sindou, âgé de 35 ans, cultivateur à Uzech-les-Oules, qui est poursuivi pour attentats à la pudeur sur la personne de la fillette de sa femme.

M. Feixas, substitut, occupera le siège du ministère public et Me Louis Lacaze est chargé de la défense de l'accusé.

RÉFUGIÉS ALSACIENS-LORRAINS

Les réfugiés expulsés, originaires des trois départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu à la Mairie de Cahors, dimanche prochain, 15 décembre, à 10 h., en vue de la constitution d'une association chargée de la défense de leurs intérêts.

Bibliothèque populaire

La Bibliothèque Populaire, dont le siège est à la Mairie de Cahors, vient de faire paraître le deuxième supplément au Catalogue général.

Ce supplément, qui se réfère à 571 volumes nouveaux, est mis en vente au siège de la Bibliothèque, au prix de 2 francs.

LE COMITÉ PROVISOIRE DE CAHORS DE LA LÉGION FRANÇAISE EST CONSTITUÉ

Nous donnons ci-dessous la composition du Comité provisoire de Cahors de la Légion Française :

Président : Clément-Grandcourt.
Président adjoint : Andrieu Justin.
Vice-Présidents : P. Guérin ; Abbé Costes et Vidaillac (jeunes de 1939-40).
Secrétaires : L. Parazines, P. Mercadié + un de 39-40 (réservé).
Trésorier : J. Couderc (des 2 guerres).
Trésoriers-adjoints : M. Duthil et Lacoste.
Archivistes : Méchain, Theil.
Membres du Comité Directeur : Dr Fombeur-Buéli, R. Malet, Vidaillac, L. Gagnayre, Rivière, Bru, G. Laparra, Estradel (F.O.P.), Blanc, Montagné, Vignals, Lacour, Favarel, Rigaudières, Bénard, Monjoual et Dr Renaut (Alsaciens-Lorrains), Julia et Breil (jeunes de 39-40).

Parmi les membres de ce Comité Directeur, seront choisis certains représentants du Directoire départemental.

Les combattants de 14-18 et 39-40 trouveront auprès des camarades de ce Comité tous les renseignements les concernant, et des formules d'adhésion.

Adhérez à la Légion des Combattants. Ne dites pas : « Je le ferai demain », faites-le tout de suite.

GRANDE SEANCE RECREATIVE

Les Jeunes Cadourques, renouant la tradition, organisent, pour le dimanche 15 décembre, à 16 h. 30, à la Salle Alain de Solminihac, une Séance Récréative dont le programme paraît fort intéressant.

Le public Cadurcien, toujours si sympathique, est invité à y venir nombreux, comme par le passé, pour encourager les jeunes acteurs.

De plus, les spectateurs feront une bonne œuvre en contribuant à adoucir le sort de tous ceux qui souffrent du fait de la guerre, puisque 50 0/0 des bénéfices seront versés au Secours National.

FAITES BOUILLIR L'EAU

En raison de la période de fortes pluies et de la crue du Lot, le Maire de Cahors invite ses administrés à faire bouillir l'eau de consommation avant usage.

Nécrologie

Nous avons appris avec un vif regret la mort de M. Gabriel Delfau, maire de Sénaillac, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Cahors à l'âge de 65 ans.

M. Gabriel Delfau était une personnalité bien connue et estimée dans notre ville, où il résidait, et surtout à Sénaillac, dont il était maire depuis plusieurs années, et où sa mort a provoqué une douloureuse émotion.

Les obsèques de M. Gabriel Delfau ont été célébrées jeudi soir, à 16 heures, au milieu d'une nombreuse assistance. Au cimetière, M. Garrigou, sénateur, en termes émouvants, a salué la mémoire de M. Gabriel Delfau, dont il a fait un juste éloge. Nous adressons à Mme E. Delfau, à Mme et M. Freyssinet, à tous les parents, nos sincères condoléances.

⁂

C'est avec regret que nous avons appris la mort de Mme Vve Anna Puig, décédée à Cahors à l'âge de 69 ans. A ses obsèques, qui ont été célébrées vendredi soir, à 15 heures, assistait une foule nombreuse, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons aux familles Puig, Gaya, Comte, Alagnou, à tous les parents, nos sincères condoléances.

⁂

La Supérieure et les Religieuses de Nevers viennent d'éprouver la perte douloureuse de leur regrettée Sœur Louise Passerat, décédée à l'âge de 64 ans.

Dans la chapelle de l'établissement de Nevers, où vendredi matin ont été célébrées les obsèques, se pressait une nombreuse assistance, qui avait tenu à rendre hommage à la mémoire de la regrettée disparue.

Que Mme la Supérieure et les Religieuses de Nevers veuillent bien agréer l'expression de nos sincères condoléances.

Justice de paix

M. Dablanc, juge de paix des cantons de Lauzès et de St-Géry, vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite. A M. Dablanc, qui exerça longtemps les difficiles fonctions de Secrétaire général à la Mairie de Cahors, avec autant de dévouement que de distinction, nous exprimons les sentiments de ses nombreux amis, qui lui souhaitent longue et bonne retraite.

Plus de boulangerie de service, le lundi !

Les boulangers de Cahors préviennent leur clientèle qu'à dater du lundi 16 décembre il n'y aura plus de boulangerie de service.

En conséquence, ils les engagent à faire leur provision de pain le dimanche car, le lundi, toutes les boulangeries seront rigoureusement fermées.

Service des pharmacies

Le Service des Pharmacies sera assuré, dimanche 15 décembre et lundi 16 décembre jusqu'à midi, par la pharmacie *Orliac*.

Chronique des Théâtres

BACH
en chair et en os

Nous avons le plaisir d'annoncer à notre public que notre Bach national passera au Théâtre Municipal, le 21 décembre, avec une troupe de premier ordre. Bach jouera *Papillon*, pièce qui a été créée au Théâtre Antoine, à Paris, et dont on parle encore aujourd'hui. Cette pièce est aussi connue du grand public, car de cette pièce a été tiré le film *Bach millionnaire*.

MESDAMES,

Ne cherchez plus, car il n'y a pas mieux ni plus agreable que l'Indéfrisable **Huila-Purifeur. Sans** appareil, **sans** électricité, **sans** chauffeur, sans vapeur **sur la tête, rien de tout** ce qui **fatiguait** la **cliente** et ses **cheveux ;** une **huile végétale** sur les cheveux enroulés, qui les **revitalise** pendant qu'elle les **frise** et **c'est tout.** L'indéfrisable **Huila-Purifeur** est une merveille et le fruit de **16 années** de minutieuses **recherches** pour donner à la cliente le **maximum de satisfaction.**

C'est la propriété de **M. POPOVITCH**
Spécialiste renommé d'Indéfrisables
4, *rue Mal-Foch, CAHORS — Tél.* 170
Pas plus cher, mieux, plus chic

EDEN

Samedi 14 et dimanche 15 décembre, en soirée. Dimanche, matinée.

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE
avec Maureen O., Hara, Leslie Banks, Robert Newton.

En complément : **Radio Crochet,** comédie.

PALAIS DES FETES

Samedi 14, dimanche 15 décembre, en soirée à 20 heures 15. Dimanche, matinée à 15 heures.

Deux grands films

Jean Muraï, Madeleine Sologne, Pierre Br sseur, Ruggieri dans une charmante comédie

LE PÈRE LEBONNARD

scénario de Jean de Limur.

Martha Eggerth dans un film tiré de la célèbre opérette de Frantz Lehar

QUAND L'ALOUETTE CHANTE

ETAT-CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 6 au 13 décembre

Naissances

Bara Raymond, rue Wilson.
Wolochine Maria, rue Wilson.
Porée Josette, rue Wilson.

Publications de mariages

Delpech Henri, retraité des C.I., et Brugalières Gabrielle, s.p., à Cahors.
Rigaudie Guy, Caporal Chef au 152e R.I. à Vichy, et Teyssèdre Denise, s.p., à Cahors.
Matteudi René, aspirant au 150e R.I., et Drouhin Madeleine, secrétaire à Cahors.
Garcia Thomas, menuisier à Cahors, et Dô Joséphine, s.p., à Cras (Lot).

Mariages

Dujols Roger, maréchal-ferrant, et Rames Marthia, s.p.
Urruty Jacques, cuisinier, et Vayssières Juliette, lingère.
Manrique Odile, coiffeur, et Mourgues Marcelle, employée de bureau.
Perramon René, serrurier, et Rames Marthe, s.p.
Kowarsky Lazare, administrateur de la Croix-Rouge Belge, et Ots Adèle, ambulancière.

Décès

Guitard Marie, ép. Bousquet, s. p., 53 ans, Route de Paris.
Pascaud Françoise, Vve Vallereaux, s.p., 76 ans, 16, rue St-André.
Bibikoff Marguerite, Vve Markoff, s.p., 60 ans, rue Wilson.
Boldin Jeanne, Vve Bourgouin, s.p., 60 ans, rue Wilson.
Joly Charles, Caporal de l'Air, Cie 2/138, 20 ans, rue Wilson.
Ortiz Cléto, 236e Cie de Travailleurs Espagnols, 26 ans, rue Wilson.
Miquel Marcel, s.p., 15 ans, rue Wilson.
Delfau Gabriel, agent d'assurances, 66 ans, 3, place St-Laurent.
Passerat Marie, religieuse, 64 ans, 4, rue J.-F. Caviole.
Magraner Maria, Vve Puig, commerçante, 69 ans, 12, rue Lestieu.

AU PALAIS DES FÊTES

Jeudi 19 décembre, en soirée à 20 heures 15, le Groupe Artistique de décentralisation théâtrale présentera au « Palais des Fêtes »

TROIS ET UNE...

comédie gaie en 3 actes, le chef-d'œuvre de Denys Amiel.

Location ouverte — Prudent de louer

Les Sports

STADE CADURCIEN

Association. — Travailleurs Etrangers du Tarn-et-Garonne contre Stade Cadurcien (I). — L'équipe première du Stade, dont l'activité a été ralentie ces dernières semaines, a fait appel aux T.E. du Tarn-et-Garonne pour lui donner la réplique. Les visiteurs aligneront d'excellents éléments et la tâche du Stade ne sera pas des plus aisées ; les Espagnols composent le « onze » visiteur, connaissent à fond toutes les combinaisons et les finesses du football.

Cette rencontre précédera de huit jours seulement la venue des remarquables Montalbanais de l'U.S.M. Le Stade jouera donc au complet et donnera le maximum pour retrouver une forme un peu délaissée... Coup d'envoi à 14 h. 30 précises.

En lever-de rideau, à 13 h. : la Quercynoise contre Stade II. A Gramat, J.S. Gramat contre Stade Cadurcien (réserve).

Difficile déplacement des réserves stadistes. Ce match retour paraît devoir être plus équilibré du fait des remaniements apportés à l'équipe du Stade.

A Douelle, Union Sportive de Douelle (II) contre Stade Cadurcien (minimes).

Les espoirs « bleu et blanc » effectueront leur première sortie chez leurs voisins de Douelle.

⁂

Rugby. — Dimanche dernier, en match comptant pour la coupe du Périgord-Agenais (2e catégorie), le Stade Cadurcien eut facilement raison de l'Union Sportive de Saint-Cyprien, par 29 à 0.

Partie correctement jouée, où les lignes arrières du Stade s'affirmèrent nettement supérieures à celles d'en face, et où Chapou gagna brillamment ses galons d'équipier premier. Les avants, quoique tenus en échec au talonnage, se rattrapèrent dans le jeu ouvert et fournirent suffisamment d'occasions à leurs lignes arrières.

Dimanche 15 décembre, le Stade se déplacera à Figeac pour y disputer un match tout amical avec l'équipe du Groupe Sportif Figeacois. Espérons que nos joueurs accompliront à Figeac une belle performance.

LA QUERCYNOISE

Rugby. — Jeudi dernier, « La Quercynoise » a rendu visite au lycée d'Aurillac, battu nettement à Cahors par 21 à 0 ; à Aurillac, « La Quercynoise » a fait grande impression auprès du public aurillacois et c'est tout juste si elle n'a pas remporté la victoire. Elle a été battue par 6 points (1 essai, 1 but sur coup franc à 0). L'équipe a fait de grands progrès.

Dimanche 15 décembre, les deux équipes de rugby de « La Quercynoise » se déplaceront à Gourdon contre l'U.S.G. Nous sommes sûrs que les Gourdonnais assisteront à un beau match, tout de jeu ouvert.

Jeudi 19 décembre, au Stade Lucien-Desprats, grand match de rugby : Sélection militaire (1 et 2) contre « La Quercynoise » (1 et 2). Battus au match aller par 20 à 3, les jeunes lycéens ont produit grosse impression jeudi à Aurillac et nous ne serions pas étonnés s'ils remportaient une victoire au détriment des militaires. Donc, c'est à un grand match que sont conviés les sportifs cadurciens. Coup d'envoi : 13 h. et 14 h. 30.

Arrondissement de Cahors

Montcuq

La Légion française des Combattants. — Répondant à l'appel que leur avaient adressé, les présidents des deux associations communales dissoutes, une centaine de combattants des deux dernières guerres, se sont réunis samedi soir, 8 décembre, à 20 heures, dans une salle de la mairie de Montcuq.

Réunion amicale, fraternelle, présidée par le camarade Bley, président des combattants pensionnés.

Il expose le but de la réunion qui est d'organiser la section communale de la Légion française des Combattants sur une base nationale et patriotique. Répondant à l'appel du Maréchal Pétain, il n'y aura plus chez les combattants ni discorde, ni rivalité. Les Légionnaires travailleront au redressement de la France vaincue et jurent de consacrer toutes leurs forces à la Patrie, à la Famille, au Travail.

Un bureau provisoire est nommé, comprenant les quatre membres sortants : Bley, Lasvènes, Pratmarty, Cambou, auxquels sont adjoints Maurice, Larroque et Piécourt, combattants de la guerre 1914-1918, et deux combattants de la dernière guerre : Paul Masbou et Louis Durand.

Des bulletins d'adhésion ont été distribués à tous les camarades présents. Les anciens combattants, titulaires de la carte de combattant, qui n'ont pas assisté à la réunion, trouveront des bulletins d'adhésion chez le camarade Bley, receveur-buraliste, faubourg Saint-Privat. Et c'est également chez lui que tous les bulletins d'adhésion, dûment emplis, doivent être retournés.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Sous-préfecture. — M. Duleau, nommé sous-préfet de Figeac en remplacement de M. Iversenq, promu à Sarlat, a pris possession de son poste. Il nous vient de la carrière consulaire. A peine arrivé, il a tenu à assister à la fête familiale de Saint-Nicolas, à côté de M. Loubet, sénateur-maire, de son premier adjoint, M. Besombes, et du général Niessel, toujours prêt à soulager les infortunes.

Nous présentons à M. et Mme Duleau nos souhaits de bienvenue.

Pour les hôteliers et restaurateurs. — Mercredi 11 décembre, à 10 heures précises, MM. les hôteliers et restaurateurs de Figeac et de la région se sont réunis à la mairie, pour y entendre les directives et communications données par M. le Président du Syndicat hôtelier du Lot.

Marché du 7 décembre. — Marché insignifiant, la foire du 15 étant proche. Un peu de volailles, des lapins, des légumes et des fruits. Pas d'œufs. La taxe vient d'en être portée à 16 fr. 50 la douzaine. Aussi rares soient-ils, ils devraient certainement paraître à ce prix.

Saint-Céré

Formation de la Légion des Combattants. — Les Combattants de la Commune de St-Céré, à quelque association qu'ils aient appartenu, sont informés qu'une très importante réunion aura lieu à la Mairie, le dimanche 19 décembre, à 14 heures (heure légale).

Tous les camarades, sans distinction, sont priés d'assister à cette réunion.

Arrondissement de Gourdon

Souillac

Groupement des réfugiés. — Les réfugiés du Nord et de l'Est, actuellement dans le canton de Souillac, avaient été invités à assister à une réunion due à l'initiative de M. André Frère, imprimeur. Cette réunion s'est tenue dimanche, à 15 h. 30, dans la Salle des Fêtes de la Mairie de Souillac. Le promoteur de la réunion exposa les raisons qui militent en faveur de la création d'un groupement ayant pout but d'arracher les réfugiés à leur isolement moral et de les aider dans leur détresse matérielle. A l'unanimité, l'Assemblée s'est déclarée en faveur de la création d'un groupement de réfugiés et a élu un Bureau provisoire ainsi composé :

Président : M. André Frère, Imprimeur ; *Secrétaire :* M. Alexandre Masurel, Comptable ; *Conseiller Juridique :* Me Hennion Avocat à la Cour d'Appel de Douai.

Les réfugiés habitant le canton sont instamment priés de se faire connaître à M. André Frère, route de Sarlat, Souillac.

POUR VOS CADEAUX de Noël et du Jour de l'An

vous trouverez à « Tout pour l'Enfant »
chez ANDRÉ
9, Place du Marché

un très grand choix dans tous ses articles manteaux, robes, costumes, etc...

RAYON COMPLET DE CHAUSSURES D'ENFANT

REMERCIEMENTS

Madame E. DELFAU ; Madame et Monsieur FREYSSINET ;

Les familles MIGNOT, CONTIVAL, DELFAU Albert, DELFAU Louis remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Monsieur Gabriel DELFAU
Maire de Sénaillac-Lauzès
Chevalier de la Légion d'honneur

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

AVIS DE NEUVAINE

Monsieur Léon BOUSQUET ; Monsieur et Madame Jean BOUSQUET et tous les autres parents font part à leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine sera célébré le lundi 16 décembre, à 9 heures, en l'Eglise St-Barthélemy, pour le repos de l'âme de

Marie-Berthe GUITARD
Epouse Léon BOUSQUET

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

AVIS DE NEUVAINE

Les familles DÉCREMPS, FERNANDEZ, CALMEJANE, COURPET, CABANNE font part à leurs amis et connaissances qu'un service de neuvaine sera célébré le vendredi 20 décembre, à 8 h. 30, en l'Eglise du Sacré-Cœur à Cabessut, pour le repos de l'âme de

Monsieur Théophile DECREMPS
Professeur honoraire
Officier de l'Instruction publique

Cet avis tiendra lieu de faire-part.

P.F.G., 71, Bd Gambetta, CAHORS

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Monsieur Léon BARTHÉLÉMY et son fils Roger font part à leurs amis et connaissances qu'une messe sera célébrée le mardi 17 décembre 1940, à huit heures, en l'Eglise Cahédrale, pour le repos de l'âme de

Madame BARTHÉLÉMY

AVIS D'ANNIVERSAIRE

Les familles VALÉRY, CAYRE, GAGNEBÉ, LAVAYSSE, MONTFORT, LASCOUX, BACH font part à leurs amis et connaissances qu'une messe d'anniversaire sera célébrée le mercredi 18 décembre, à 6 h. 45, en l'Eglise St-Urcisse, pour le repos de l'âme de

Madame Fernande VALÉRY

PETITES ANNONCES

A VENDRE **fontaine étain Louis XV.** S'adresser au bureau du Journal.

SUIS ACHETEUR d'un **tour,** d'une **fraiseuse** et d'un **étau-limeur,** de construction récente et en très bon état. Faire offre à R. Labouèbe, 8, rue Massingy à Nice (Alpes-Maritimes).

DENTIFRICE tube Marielle, Crème à raser **Marielle.** Exclusivité : dépôt, expédition, 3, rue Portail-Alban, Cahors.

Belle voiture DELAGE pouvant se transformer camionnette 1.200 kg., 23 H.P., 8 cylindres, état parfait. **Affaire unique** pour **Gazogène.** S'adresser bureau Journal. (32.972).

CONSOMMATEURS DE BON VIN
accordez votre confiance à la
MAISON SOUCIEUSE de la QUALITÉ
A. DELFOUR
à CAILLAC (Lot) — Télé. 1

JEUNE HOMME sérieux est demandé pour la garde d'une personne âgée. Se présenter Bureau du Journal.

ON DEMANDE une **femme, aide de cuisine.** S'adresser chez Dagès, boulevard Gambetta, Cahors.

ON DEMANDE à acheter, **ameublement** d'occasion : salle à manger, chambre et matériel de bureau. Faire offres, 1, rue des Capucins, Cahors.

RESTAURANT « Aux Perdreaux », 21, rue Portail-Alban, demande une **plongeuse et fille de salle.**

Exclusivité Indicateur Immobilier

A VENDRE à Cahors, **Fonds alimentation,** bien achalandé, gros chiffre, à enlever à prix de matériel, 20.000 fr.
A VENDRE à Cahors, **Fonds poissonnerie,** à enlever à prix de matériel. Affaire recommandée : 6.000 francs.
A VENDRE à Cahors, **Fonds bonneterie, confection,** gros chiffre, bien situé. Prix à débattre.
A VENDRE à Regourd, **Terrain** 1.600 m², bel emplacement. Prix 15 fr. le mètre.
A VENDRE à Cahors, banlieue, **Maison** 4 pièces, dépendances, deux hectares terrain, vigne en rapport, arbres fruitiers. Eau, électricité immédiate. Prix : 40.000 francs.
A VENDRE à Cahors, centre des affaires, **Maison** de rapport avec magasin. Prix à débattre.
A VENDRE à Cahors, centre ville, **Maison** six pièces, garage, eau, gaz, électricité. Prix : 60.000 francs.
A VENDRE **Propriétés,** agrément et rapport, de 20.000 fr. à 300.000 francs. Grand choix.
Pour traiter, visiter ou tous renseignements, voir ou écrire : *Cabinet Indicateur-Immobilier,* Robert MARATUECH, 109, *Bd Gambetta à Cahors.* Reg. C. Cahors 44-96
A VENDRE **Fonds de cordonnerie,** vente et réparations. Boutique avec matériel. S'adresser : Cantogrel, Agence Im. 4, rue des Jardiniers.
A VENDRE **Commerce alimentation,** avec matériel, logement, cave, boutique et arrière-boutique. Eau, gaz, électricité (petit prix). S'adres. : Cantogrel, Agence Im., 4, rue des Jardiniers.
A VENDRE **important immeuble,** bon rapport, centre ville. S'adr. Cantogrel, Agence Imm., 4, rue des Jardiniers.
A VENDRE **Propriété,** 22 ha., culture négligée, 18 km. Cahors. Maison maitre, 7-8 p., grange neuve, 10 bêtes, dépendances, très bon état. Ruisseau, terres, prés, vignes, bois. Toute indiquée pour élevages divers. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **deux propriétés,** 12 et 15 ha. culture négligée, très boisées, grands pâturages, 10 km. chef-lieu arrondissement du Lot. Maisons, 4 p. chaque, dépendances, quelques réparations. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Propriété,** 20 ha., très boisée, culture négligée, gdes prairies, 30 km. Cahors. Maison maître, maison colons, assez bon état, grange et grande bergerie. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **grand domaine,** 200 ha., seul tenant, culture tabac, très boisé. Prairie et pâturages, cheptels vif et mort importants. Maison maître, 5-6 p. et maison colons, très bon état. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Propriété,** 15 ha., toutes cultures, plein rapport, plateau, 600 m. du Lot, eau à volonté. Maison 3-4 p., grandes dépendances, très bon état, bord route, 2 km. du bourg, cheptel mort. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Propriété,** 20 ha., 17 km. de Cahors, culture négligée, truffières. Bâtiments défectueux mais très bien placés. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Propriété,** 6-7 ha., culture négligée, 6 km. de Cahors, route nationale. Terre, prés, vigne, truffières. C. Vaissié, 2, r. Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Maison,** 5-6 p., sous-préfecture du Lot, état neuf, très agréable, bords rivière. Petit prix. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Maison,** 5-6 p., centre bourgade, vallée du Lot, très bon état, susceptible tous commerces. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Maison,** centre chef-lieu canton, rivière du Lot, 5 p., bon état, jardin et vigne à 600 m. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **trois Restaurants** dans Cahors, très bien placés, très achalandés. Bon rapport. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **trois Epiceries** dans Cahors, très bons rapports prouvés. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.
A VENDRE **Maisons** 2-3-5 pièces, mauvais état, centre Cahors. C. Vaissié, 2, rue Portail-Alban, Cahors.

VOICI LE GRAND FROID !

Pour avoir des calories, buvez du vin et du bon. Adressez-vous : *Aux Caves Cadurciennes,* vous y trouverez un *grand choix* en vins rouges, en vins blancs, en vins mousseux, etc... **Maison J. BARDIN et Cie** (derrière la Cathédrale), Cahors. Téléphone 452.

SOMMES ACHETEURS
PROPRIÉTÉS, toute importance tous genres, tous prix
REALISATION IMMEDIATE
Paiement comptant
Faire offres détaillées à
M. Robert MARATUECH
109, *Boulevard Gambetta, CAHORS*
Téléphone 44

Cabinet Immobilier
(21e année)
J. DELLARD
propriétaire, 1, *rue Mar.-Joffre*
CAHORS
VENTE ET ACHAT
de propriétés de rapport et d'agrément
Châteaux, villas, tous immeubles ville et campagne
TERRAINS A BATIR
Fonds de commerce
Prêts hypothécaires
Expertises
TOUS RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Pour toutes plantations arbres fruitiers d'agrément et d'alignement
rosiers, plants de vigne
Maison A. POUZERGUES
2 *bis,* rue Emile-Zola,
près des Remparts, Cahors
Création de parcs et jardins

VENDRE — ACHETER
INDICATEUR IMMOBILIER
R. MARATUECH
Ex-commis greffier
Membre de la Chambre Syndicale des Agents Immobiliers de France
109, Bd Gambetta, Cahors - Tél. 44
SANS SPÉCULATION — SANS SURVENTE
VENTE - ACHAT
LOCATION
Propriétés - Immeubles - Villas
TERRAINS
COMMERCES
GRAND CHOIX
Tous renseignements gratuits
UNIQUEMENT DU COURTAGE

EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL DE 1re INSTANCE
DE CAHORS (LOT)

D'un jugement contradictoirement rendu le vingt-cinq octobre mil neuf cent quarante par le Tribunal correctionnel de Cahors contre :

MOLINIÉ Henri, âgé de 35 ans, cultivateur et laitier, demeurant à Sauzet, prévenu de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue. Ecrémage de lait.

Il a été extraït ce qui suit :

Le Tribunal condamne MOLINIÉ Henri à la peine de huit jours d'emprisonnement et à cent francs d'amende, dit qu'il sera sursis à la peine d'emprisonnement, ordonne la publication par extrait du jugement dans un journal local au choix de Monsieur le Procureur de la République, aux frais du condamné,

Condamne MOLINIÉ aux frais.

Pour extrait conforme.
Cahors, le six décembre 1940.
Le Greffier : E. PÉCHARMAN.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

Étude de Me René BILLIÈRES, Licencié en droit, Avoué à Cahors, 63, Bd Gambetta

VENTE SUR LICITATION

les étrangers admis

d'une petite propriété située commune de Pradines comprenant une maison d'habitation genre chalet connue sous le nom de « Villa la Chaumière »

L'adjudication aura lieu le JEUDI 9 JANVIER 1941, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de cette ville, par devant M. le Président d'audience commis à cet effet.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-six septembre mil neuf cent quarante, enregistré, expédié et signifié à avoué,

A la requête de Madame Blanche NIVELLE, épouse de Monsieur Louis-Charles DÉBENAIS, propriétaire, avec lequel elle est domiciliée à Rosny-sous-Bois (Seine) et dudit Monsieur DÉBENAIS, agissant pour assister et autoriser son épouse,

Ayant pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors Maître René BILLIÈRES, demeurant dite ville, 63, Boulevard Gambetta, avec élection de domicile en son étude,

En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Louis MAGNÉ, greffier au Tribunal de première instance de Cahors, pris en sa qualité d'administrateur provisoire et de mandataire *ad litem* de Monsieur Fred DANNAPPE aliéné non interdit,

Colicitant ayant Maître MÉRIC pour avoué constitué près le Tribunal civil de Cahors,

Il sera procédé le JEUDI NEUF JANVIER MIL NEUF CENT QUARANTE ET UN, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice, par devant Monsieur le Président d'audience commis à cet effet, à la vente sur licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de Monsieur Jules DANNAPPE, quand vivait propriétaire, domicilié à Pradines, Villa « La Chaumière », où il est décédé le quatre janvier mil neuf cent quarante.

Un cahier des charges, contenant les clauses et conditions de la vente, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, pour y être tenu à la disposition du public et y servir de minute d'enchères.

DESIGNATION des immeubles à vendre

TELLE QU'ELLE EST INSÉRÉE AU CAHIER DES CHARGES

Une petite propriété, sise sur le territoire de la Commune de Pradines, comprenant une maison d'habitation, genre Chalet, connue sous le nom de Villa « La Chaumière » composée de quatre pièces sur cave, avec cuisine, vestibule, water-closets, galetas au-dessus, eau par citerne et pompe sur l'évier, électricité, chauffage central dans trois pièces par cuisinière, avec garage au-dessous, grange, enclos clôturé complanté d'arbres fruitiers, pêchers, et divers bois aux lieux dits « Les Trémouls » et « Camp de Galles », le tout figurant au plan cadastral ancien de la Commune de Pradines sous les numéros 855, 856, 857, 858 p., 858 p., et 859 de la section A, et sous les numéros 944, 945 et 946, section A, dits à « Pissoli », du nouveau plan cadastral, le tout d'une superficie totale et approximative de un hectare, six ares, cinq centiares, confrontant du levant la route nationale de Cahors à Luzech, du midi et du nord Constant, et du couchant Monnier et Lasfargues.

LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

Conformément aux dispositions du jugement qui a ordonné la vente, les immeubles ci-dessus décrits seront vendus en un seul lot et sur la mise à prix de quarante mille francs, ci. 40.000 fr.

FACULTE DE BAISSER LA MISE A PRIX

Aux termes du même jugement, Monsieur le Président d'audience est autorisé à baisser indéfiniment la mise à prix au cas où il ne surviendrait pas d'enchère sur celle ci-dessus fixée.

PAIEMENT DES FRAIS

Tous les frais sans exception faits depuis l'introduction de l'instance en partage devront être payés par l'adjudicataire, *en sus de son prix,* dans les dix jours de la vente, entre les mains de Maîtres BILLIÈRES et MÉRIC, avoués colicitants.

Fait et dressé le présent placard par l'avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le 10 décembre 1940.
R. BILLIÈRES.

Enregistré à Cahors le décembre 1940, folio , case , reçu .
Le Receveur,
signé : AURIÈRE.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à Maître BILLIÈRES, avoué poursuivant, rédacteur du Cahier des Charges, et à Maître MÉRIC, avoué colicitant, lesquels, comme tous les autres avoués exerçant près le même Tribunal, pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS, IMP. COUESLANT